

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 novembre 2023 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 22 novembre 2023 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies. Monsieur le Président étant empêché le jour de la séance, la Présidence est assurée par M. Michel GREGOIRE.

Secrétaire de séance : Madame Aurélie LOUPIAS

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 72

Etaient présents : 56 (dont 3 suppléants)

Éric RICHARD - Lionel FOUGERAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - Rémy CLEMENT - André DONZE - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Sébastien ROUSTAN - Patricia GIELLY - Sébastien DUPOUX - Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Jérôme BOMPARD - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Philippe LEDESERT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Sylvie GARNERO - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Monique BOTTINI - Florence BOUNIN - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Didier ROUSSELLE - Thierry TATONI - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Alain MONGE - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Jean-Louis NICOLAS - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Nadège RANCON - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Claude BAS - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON

Etaient absents ou excusés : 28

Marc HAMARD - Gines ACHAT - François GROSS - Juliette HAÏM - Pascale ROCHAS - Denis CONIL - Eric LYOBARD - Gérard TRUPHEMUS - Mathieu ANDRE - Jean-Marc PELACUER - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Augustin CLEMENT - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Géraud BONTOUX - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Patrick TITZ - Gérard PEZ - Claude SOMAGLINO - Olivier SALIN

Excusés ayant donné pouvoir : 16

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Martial BONNEFOY - Daniel CHARRASSE a donné pouvoir à Christian THIRIOT - Laurence CHAUDET a donné pouvoir à Fabienne BARBANSON - Yoann GRONCHI a donné pouvoir à Pascal CIRER-METHEL - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Philippe LEDESERT - Christian CORNILLAC a donné pouvoir à Christelle RUYSSCHAERT - Martine BERGER-SABATIER a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Thierry DAYRE a donné pouvoir à Michel GREGOIRE - Odile PILOZ a donné pouvoir à Christian TEULADE - Isabelle TEISSEYRE a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Mireille QUARLIN a donné pouvoir à Claude BAS - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Jacques NIVON - Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Jean-Michel LAGET - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

Développement touristique - Drôme Provençale

Rapporteur : Sébastien BERNARD

Tourisme

**222-2023 Réhabilitation de la Maison des Vautours
Convention avec la Commune de Rémuzat**

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale en vigueur au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire des Baronnie en Drôme provençale du 7 février 2017 créant un office de tourisme communautaire sous forme associative ;

Vu la signature du procès-verbal de mise à disposition de locaux de la Commune de Rémuzat à la Communauté de communes des Baronnie en Drôme provençale signé le 18 juin 2018 suite à la création de l'Office de tourisme communautaire ;

Considérant que la Maison des Vautours abrite le Bureau d'Information Touristique de Rémuzat ;

Considérant que la Commune de Rémuzat engage une réhabilitation complète du bâtiment et la création d'une nouvelle muséographie ;

Considérant que pendant la phase de travaux qui devrait durer une année, le Bureau d'information touristique et l'association Vautours en Baronnie seront installés dans deux algécos contigus situés dans le centre du village. Ces algécos sont loués par la Communauté de communes avec une participation de l'association Vautours en Baronnie.

La Commune de Rémuzat a procédé aux raccordements de ces algécos aux différents réseaux (eau, électricité, ...) en se branchant sur un compteur communal servant à plusieurs utilisateurs dont l'office de tourisme et l'association Vautour en Baronnie.

Pour rappel, les frais de fonctionnement des bureaux d'informations touristiques avancés par les communes sont à la charge de la Communauté de communes.

Dans ce cas de figure, il sera difficile d'affecter précisément la consommation d'électricité par utilisateur ; aussi, il est proposé que la Communauté de communes participe sur la base d'un forfait de 2 000 € couvrant toute la durée des travaux.

Une convention sera signée entre la Communauté de communes et la Commune de Rémuzat et précisera les modalités de versement de cette prise en charge des frais de fonctionnement.

Monsieur Olivier SALIN, Maire de Rémuzat, ne prend pas part ni au vote, ni au débat.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide**

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'AUTORISER le Président à signer la convention de partenariat avec la Commune de Rémuzat ;

DE VALIDER la prise en charge des frais de fonctionnement des locaux provisoires sur la base d'un forfait fixé à 2 000 € couvrant la période d'utilisation des algécos ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président

Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 14/12/2023

Mise en ligne le : 14/12/2023

Ampliation à : Commune de Rémuzat